

Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, Janvier 2018

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Taux de première certification du degré secondaire II et taux de maturités

L'Office fédéral de la statistique (OFS) présente le taux de première certification du degré secondaire II et le taux de maturités basés pour la première fois sur les données des registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes.

En 2015, 90,9% des jeunes ont obtenu un titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans. D'importantes différences existent entre les sexes (92,9% des femmes, 88,9% des hommes), les statuts migratoires (94,0% des Suisses nés en Suisse, 72,5% des étrangers nés à l'étranger), les régions linguistiques (92,7% en Suisse alémanique et romanche, 87,9% en Suisse italienne et 86,4% en Suisse romande), les types de communes (94,1% hors des agglomérations, 86,5% dans les villes-centres) ou encore les cantons (de 83,1% à 98,6%). Quelle que soit la région considérée, les districts urbains présentent souvent des taux de certification comparativement bas (entre 80% et 87%).

D'autre part, en 2015 38,6% des jeunes ont obtenu une maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée jusqu'à l'âge de 25 ans. Ici aussi, d'importantes différences s'observent d'un groupe de population à l'autre, avec par exemple près de 10 points d'écart entre les femmes (43,6%) et les hommes (33,9%) et de 20 points entre les Suisses nés en Suisse (42,4%) et les étrangers nés à l'étranger (23,0%) ou entre la Suisse italienne (53,6%) et la Suisse alémanique (35,2%).

À l'avenir, l'OFS actualisera ces résultats chaque année.

Introduction

Le taux de première certification du degré secondaire II est un indicateur observé très attentivement. Il sert de référence pour évaluer dans quelle mesure la Suisse réalise l'un des objectifs politiques communs en matière de formation fixé dès 2006 et confirmé en 2011, puis en 2015 par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et les organisations du monde du travail: «Faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II¹». Ce taux est considéré comme un indicateur crucial, car les certificats du degré secondaire II donnent accès à la fois aux formations du degré tertiaire et au marché du travail. Ils constituent le bagage scolaire minimum pour s'insérer durablement et avec succès dans la vie sociale et économique du pays. Sur le marché de l'emploi, les personnes dépourvues d'un tel certificat composent un groupe à risque: elles forment une population vulnérable plus susceptible d'être confrontée à des emplois précaires, d'être victime du chômage ou de recourir un jour à l'aide sociale.

La méthode utilisée autrefois par l'OFS pour estimer le taux de première certification du degré secondaire II était adaptée à la qualité limitée des données dont on disposait alors. Elle n'a plus été appliquée depuis 2012. Grâce à l'introduction de l'identificateur universel (NAVS13) dans les registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes et à

¹ Objectif n° 2 des déclarations du 18 mai 2015 (<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/39418.pdf>) et du 30 mai 2011 (<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/23178.pdf>), qui reprennent le principe a. des lignes directrices du 27 octobre 2006 (<https://educoc.ch/record/24717/files/tra6B13.pdf?ln=frversion=1>).

la modernisation des statistiques de l'éducation, il est désormais possible de calculer des taux sans doubles comptages à différentes échelles et selon divers critères, comme par exemple le statut migratoire.

Nous présentons ici le taux de première certification du degré secondaire II et le taux de maturités calculés selon la méthode des taux nets (voir l'encadré).

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans

Le taux de première certification du degré secondaire II mesure le pourcentage de jeunes issus de l'école obligatoire qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II en Suisse. Il se réfère donc à l'output du système de formation et constitue un indicateur de son efficacité².

Pour calculer ce taux, le nombre de jeunes certifiés en Suisse est rapporté à une population de référence. Celle-ci comprend toutes les personnes qui résidaient dans le pays à l'âge de terminer l'école obligatoire. En sont exclus les frontaliers et les personnes d'immigration récente arrivées en Suisse après la

fin de leur scolarité obligatoire. Symétriquement, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte. Cette sélection garantit la cohérence du numérateur (personnes certifiées) et du dénominateur (population de référence).

En outre, le taux de certification ne concerne que les personnes jusqu'à l'âge de 25 ans. Ceci s'explique d'une part par le fait que l'objectif déjà cité de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail se réfère explicitement à cette tranche d'âge et d'autre part par le fait que pour les personnes plus âgées, les données à disposition ne permettent pas de déterminer si les titres qu'elles obtiennent constituent une première certification.

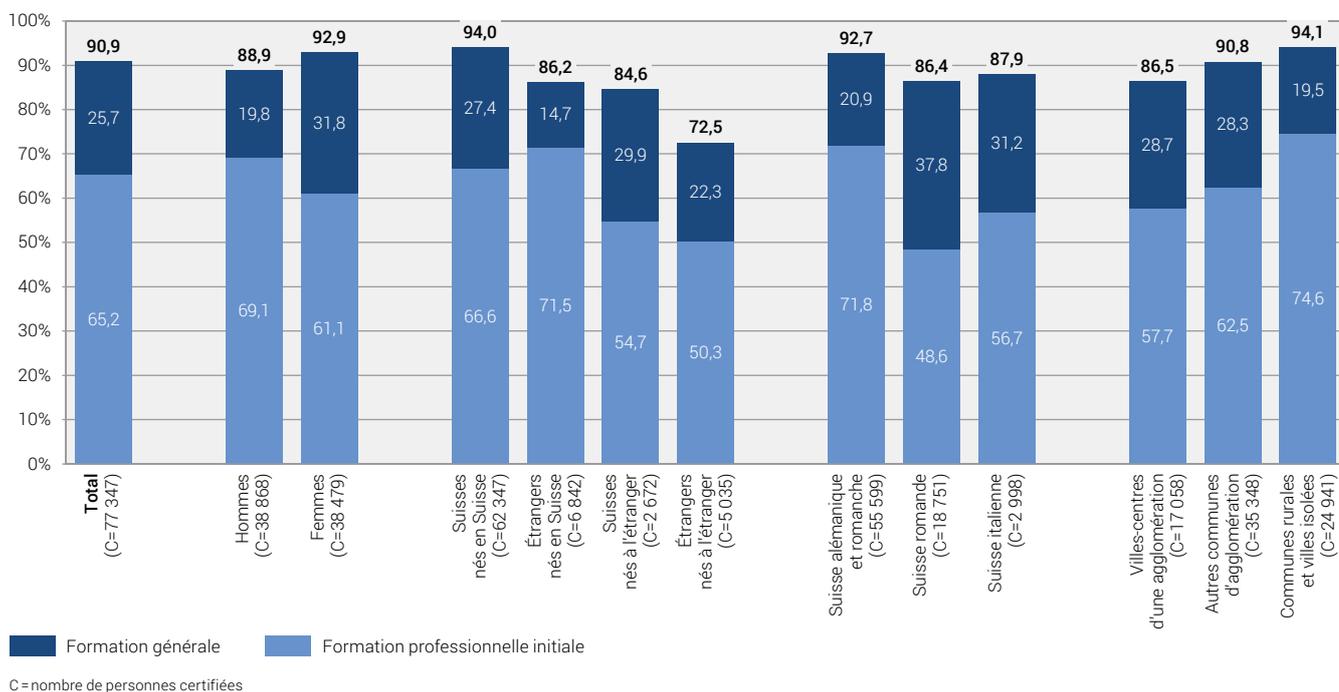
Résultats

Pour l'année 2015, le taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans s'établit à 90,9%³, ce qui correspond à quelque 77 000 personnes certifiées. Dans ce taux, 65,2% concernent la formation professionnelle initiale: 44,5% les certificats fédéraux de capacité (CFC) en 3 ans, 14,8% les CFC en

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par sexe, statut migratoire, région linguistique et type de commune

G1



Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

² Le taux de première certification du degré secondaire II ne doit pas être confondu avec la proportion de la population résidente qui dispose d'un titre du degré secondaire II, laquelle inclut les certificats acquis à l'étranger et constitue un indicateur du niveau de capital humain disponible dans le pays compte tenu des migrations récentes.

³ La valeur de l'indicateur précédemment publiée par l'OFS concernait l'année 2012 et atteignait 94,7%. Pour les années 2009–2011, elle était comprise entre 91,3 et 91,7%, pour les années 2003–2008 entre 86,6 et 88,4%. Les calculs à l'origine de ces résultats se fondaient sur un âge typique de certification plutôt que l'âge effectif, les populations au numérateur et au dénominateur ne coïncidaient qu'approximativement et les données disponibles ne permettaient pas d'identifier correctement les doubles comptages. Pour toutes ces raisons, le taux n'a plus été mis à jour après 2012 et la valeur présentée ici ne peut pas être comparée aux anciens résultats.

4 ans et 5,9% les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) en 2 ans. Les autres 25,7% concernent la formation générale: 20,5% les maturités gymnasiales⁴, 4,4% les certificats des écoles de culture générale (ECG) et 0,8% les certificats des écoles internationales situées en Suisse.

Le taux des femmes atteint 92,9%, tandis qu'avec 88,9% celui des hommes lui est inférieur de 4 points. Leur composition en termes de formation professionnelle initiale et de formation générale est cependant très contrastée: dans la première le taux des femmes se situe 8 points en-deçà de celui des hommes (61,1% contre 69,1%), alors que dans la seconde il s'élève 12 points au-delà (31,8% contre 19,8%).

Pour les Suisses nés en Suisse, le taux se monte à 94,0% (formation professionnelle initiale 66,6% + formation générale 27,4%), une valeur qui se rapproche de l'objectif politique de 95%. Pour les étrangers nés à l'étranger, il s'établit par contre à 72,5% (50,3% + 22,3%, soit une répartition proportionnelle similaire). Quant aux étrangers nés en Suisse (taux total de 86,2%), ils se caractérisent par la plus forte proportion de titres de la formation professionnelle initiale (taux de 71,5%) et la plus faible proportion de titres de la formation générale (taux de 14,7%).

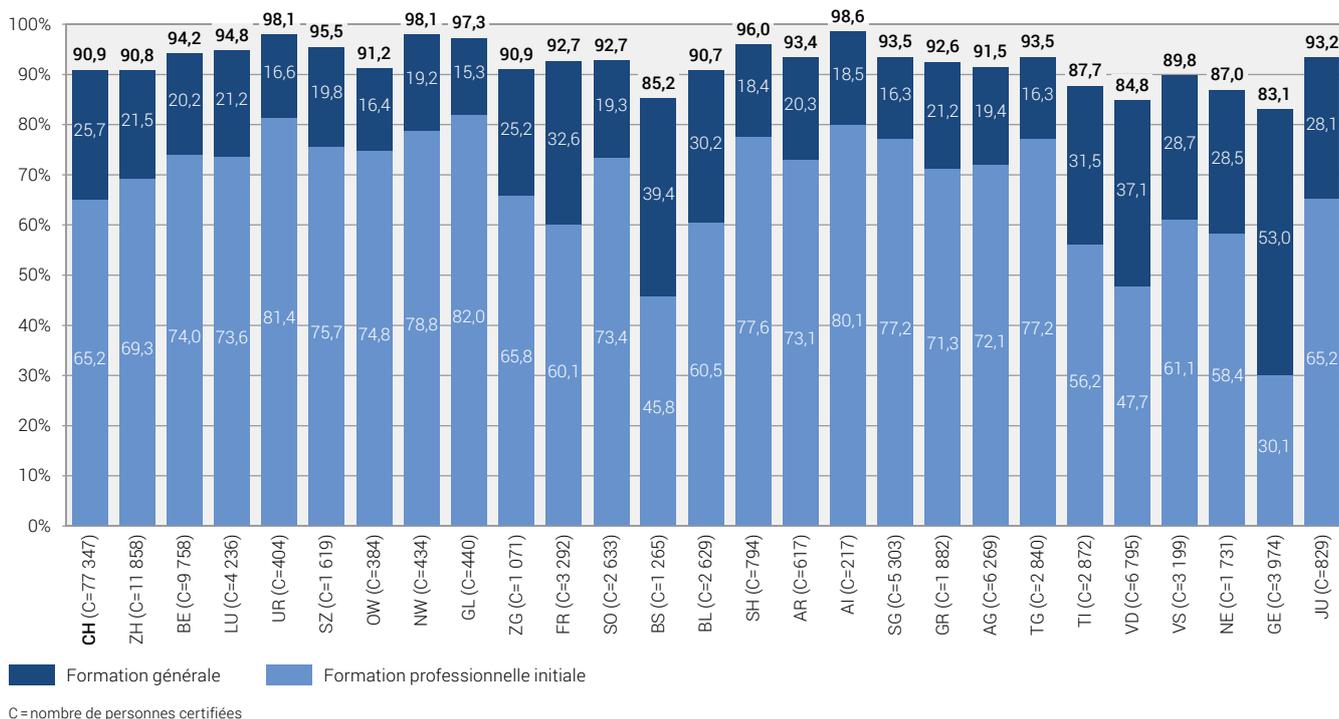
En Suisse alémanique et romanche, le taux atteint 92,7%, soit quelques points de plus qu'en Suisse italienne (87,9%) et qu'en Suisse romande (86,4%). À nouveau, la répartition entre la formation professionnelle initiale et la formation générale est nettement différenciée selon la région linguistique: en Suisse alémanique et romanche, la formation professionnelle initiale (71,8%) prédomine largement par rapport à la formation générale (20,9%), alors qu'en Suisse romande le poids de la formation professionnelle initiale (48,6%) est moindre par rapport à celui de la formation générale (37,8%), la Suisse italienne se situant entre les deux.

Enfin le taux varie également selon le type de commune de domicile. Dans les villes-centres il s'établit à 86,5%, dans les autres communes d'agglomération à 90,8% et dans les communes rurales et les villes isolées à 94,1%. Tandis qu'un tiers de la certification dans les villes-centres s'effectue dans la formation générale (28,7% sur 86,5%), cette proportion se monte à un cinquième dans les communes rurales et les villes isolées (19,5% sur 94,1%).

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par canton de domicile

G2



Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

⁴ Cette valeur diffère de celle obtenue dans le cadre du calcul du taux de maturités (voir plus loin), puisqu'ici seuls les premiers titres du degré secondaire II sont considérés, alors que les maturités gymnasiales éventuellement obtenues après un CFC ou un certificat d'une ECG sont exclues.

Les taux de première certification du degré secondaire II par canton de domicile atteignent de 83,1% à 98,6%⁵. Six cantons présentent des valeurs inférieures à 90% (GE, VD, BS, NE, TI, VS). À l'opposé, six autres dépassent 95% (AI, UR, NW, GL, SH, SZ). Les raisons de ces différences sont multiples et aucune explication simple ne permet de les comprendre complètement à ce stade. De nombreux facteurs peuvent fournir des pistes d'interprétation, comme par exemple des compositions sociodémographiques distinctes (part des personnes issues de la migration, répartition en fonction des origines sociales), des systèmes de formation hétérogènes (conditions d'accès et perméabilité des filières, offres de transition et raccords, linéarité des trajectoires et possibilités de réorientation, autres facteurs régionaux⁶), des contextes, opportunités et structures économiques contrastés (secteurs d'activité dominants, caractéristiques du marché de l'emploi, taille et profil des entreprises) ou des espaces géographiques divers (degré d'urbanisation, offres de formation, distances aux écoles, desserte en transports). Les contrastes en termes de composition des certifications sont aussi éloquentes : dans huit cantons (SG, TG et 6 petits cantons de Suisse centrale et orientale) plus de 80% des titres décernés concernent la formation professionnelle initiale et moins de 20% la formation générale, tandis que dans trois autres cantons (GE, BS, VD) moins de 60% des titres relèvent de la formation professionnelle initiale et plus de 40% de la formation générale.

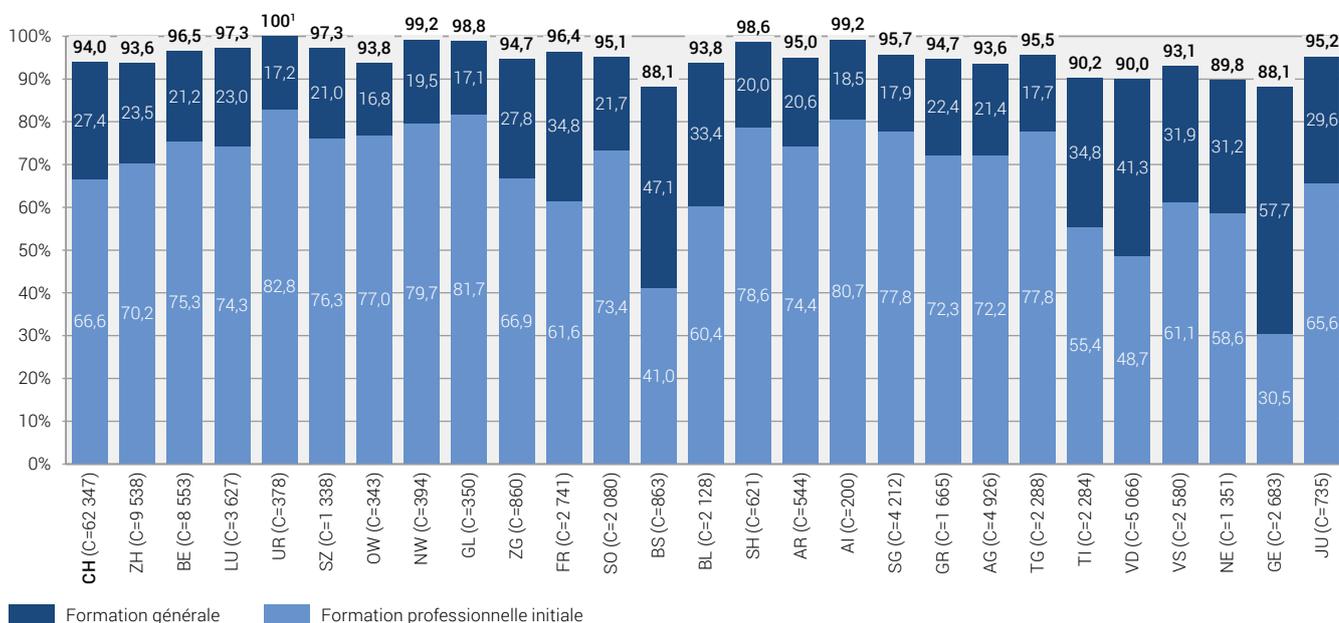
Les analyses effectuées par l'OFS dans le cadre du programme «Analyses longitudinales dans le domaine de la formation» (LABB) permettront sous peu d'observer l'intégralité des parcours menant à l'obtention d'un titre du degré secondaire II. Les analyses effectuées à ce stade montrent cependant déjà que certaines différences observées ici entre catégories sociodémographiques sont présentes dès la fin de l'école obligatoire. Ainsi, les élèves romands sont moins fréquemment entrés dans les 2 ans dans le degré secondaire II certifiant (8% sans entrée) que les élèves alémaniques et romanches (5%). Similairement, 8% des élèves des villes-centres n'ont pas accompli cette transition dans les 2 ans, contre 4% des élèves des communes rurales⁷.

Les taux de première certification du degré secondaire II calculés uniquement pour les Suisses nés en Suisse permettent de comparer les cantons sur une base plus homogène, puisque la contribution des populations issues de la migration, très variable selon les cantons, est alors éliminée. Pour les Suisses nés en Suisse, les différences entre cantons sont moins marquées que pour l'ensemble de la population. Les taux par canton de domicile s'échelonnent alors de 88,1% à 100%⁸, avec cinq petits cantons de Suisse centrale et orientale en dessus de 98% (UR, NW, AI, GL, SH) et cinq cantons urbains ou latins en dessous de 91% (BS, GE, NE, VD, TI).

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par canton de domicile pour les Suisses nés en Suisse

G3



C = nombre de personnes certifiées

¹ Pour les groupes de population restreints, les valeurs obtenues peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et atteindre, voire dépasser temporairement 100%.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

⁵ Dans les petits cantons, les valeurs obtenues peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre à cause du nombre restreint de personnes concernées (voir l'encadré).

⁶ Voir notamment Keller et Moser (2013), *Carrières scolaires et réussite éducative*, chapitre 6 (en allemand uniquement).

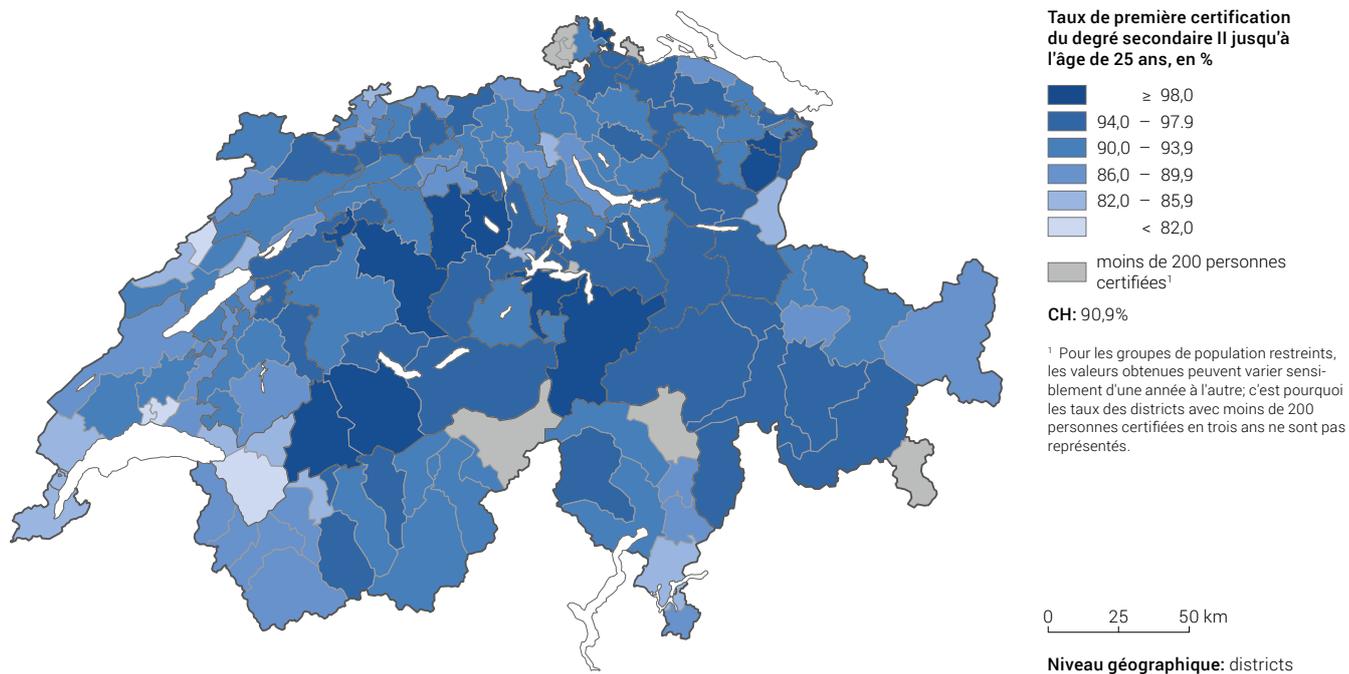
⁷ OFS (2016), *La transition à la fin de l'école obligatoire – Edition 2016*.

⁸ Pour les groupes de population restreints, les valeurs obtenues peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et atteindre, voire dépasser temporairement 100% (voir l'encadré).

Taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par district de domicile

G4



Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

La carte des taux de première certification du degré secondaire II par district de domicile révèle la complexité spatiale de l'indicateur en montrant qu'au-delà de l'aspect cantonal, la dynamique ville-campagne joue un rôle important. Quelle que soit la région considérée, les districts englobant des centres urbains présentent souvent des taux comparativement bas, c'est-à-dire en-dessous de la moyenne nationale lorsque le canton ne comporte qu'un district (Genève 83,1%, Bâle-Ville 85,2%) ou en-dessous de la moyenne cantonale lorsque le canton en comprend plusieurs (Lausanne 80,2%, Lucerne 85,5%, Lugano 85,9%, Zurich 86,6%, Bienne 87,3%). Le constat est le même si l'on restreint l'analyse aux Suisses nés en Suisse.

Taux de maturités jusqu'à l'âge de 25 ans

Le taux de maturités est un autre indicateur important du système de formation, puisqu'il renseigne sur la proportion de personnes ayant accès aux hautes écoles. Il est calculé exactement de la même façon que le taux de première certification du degré secondaire II, mais les titres qu'il inclut sont les maturités gymnasiales, professionnelles et spécialisées.

Pour l'année 2015, le taux de maturités jusqu'à l'âge de 25 ans s'établit à 38,6%⁹, ce qui correspond à quelque 33 000 personnes certifiées. Dans ce taux, 20,8% concernent les maturités gymnasiales¹⁰, 15,1% les maturités professionnelles et 2,7% les maturités spécialisées.

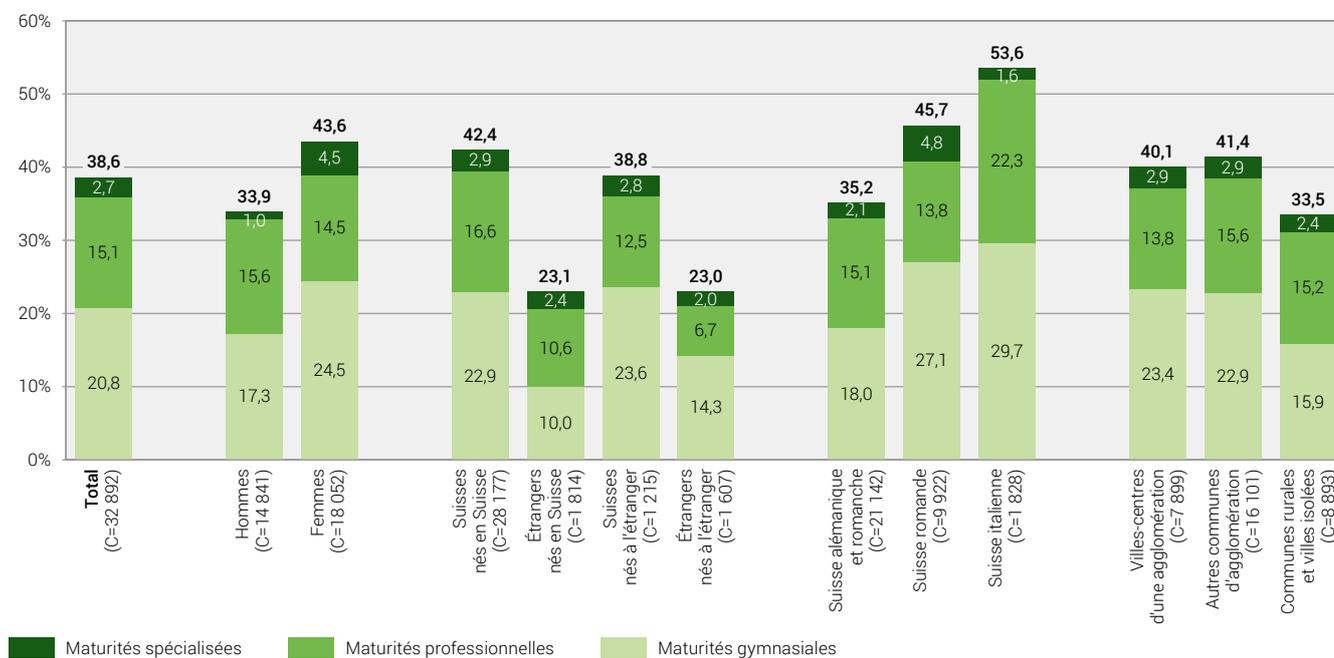
Le taux de maturités des femmes atteint 43,6%, tandis qu'avec 33,9% celui des hommes lui est inférieur de 9,7 points. Cette différence provient des maturités gymnasiales pour 7,2 points et des maturités spécialisées pour 3,5 points; par contre le taux de maturités professionnelles des hommes est plus haut d'environ 1 point que celui des femmes.

Le taux de maturités se monte à 42,4% pour les Suisses nés en Suisse, avec un taux de maturités gymnasiales d'environ 23%. Pour les étrangers, qu'ils soient nés en Suisse ou à l'étranger, c'est le taux total de maturités, tous types confondus, qui atteint 23%.

Taux de maturités jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par sexe, statut migratoire, région linguistique et type de commune

G5



C = nombre de personnes certifiées

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

⁹ La valeur de l'indicateur précédemment publiée par l'OFS pour l'année 2015, obtenue selon l'ancienne méthode plus approximative pour les raisons énumérées à la note n° 3, s'élevait à 37,5%.

¹⁰ Cette valeur diffère de celle obtenue dans le cadre du calcul du taux de première certification du degré secondaire II (voir plus haut), puisqu'ici toutes les maturités gymnasiales sont comptées, y compris celles éventuellement obtenues après un CFC ou un certificat d'une ECG.

En Suisse romande le taux de maturités atteint 45,7%, soit 10,5 points de plus qu'en Suisse alémanique et romanche (35,2%); cette différence est imputable aux maturités gymnasiales (+9,0 points) et spécialisées (+2,7 points), tandis que le taux de maturités professionnelles y est légèrement moindre (-1,3 points). Comme en Suisse italienne tant les maturités gymnasiales que les professionnelles sont plus répandues, le taux total s'y élève à 53,6%, soit 7,9 points de plus qu'en Suisse romande et 18,4 points de plus qu'en Suisse alémanique et romanche.

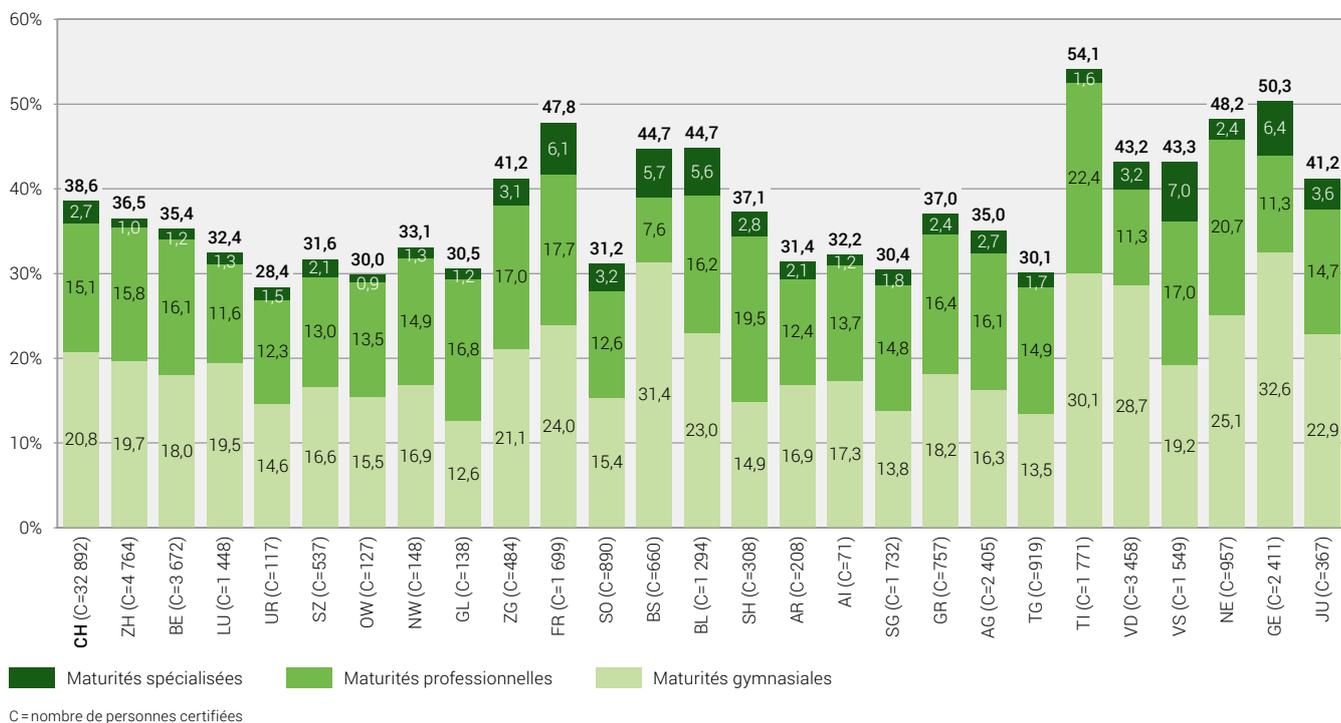
Enfin le taux de maturités est sensiblement plus bas dans les communes rurales et les villes isolées (33,5%) que dans les villes-centres (40,1%) et les autres communes d'agglomération (41,4%).

Les taux de maturités par canton de domicile atteignent de 28,4% à 54,1%. Cinq cantons présentent des valeurs inférieures à 31% (UR, OW, TG, SG, GL). À l'opposé, six autres dépassent les 44% (TI, GE, NE, FR, BL, BS), les deux premiers se situant même au-dessus de 50%. À nouveau les raisons de ces différences sont multiples, alliant facteurs sociodémographiques, caractéristiques des systèmes de formation, aspects économiques et particularités géographiques.

Taux de maturités jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par canton de domicile

G6

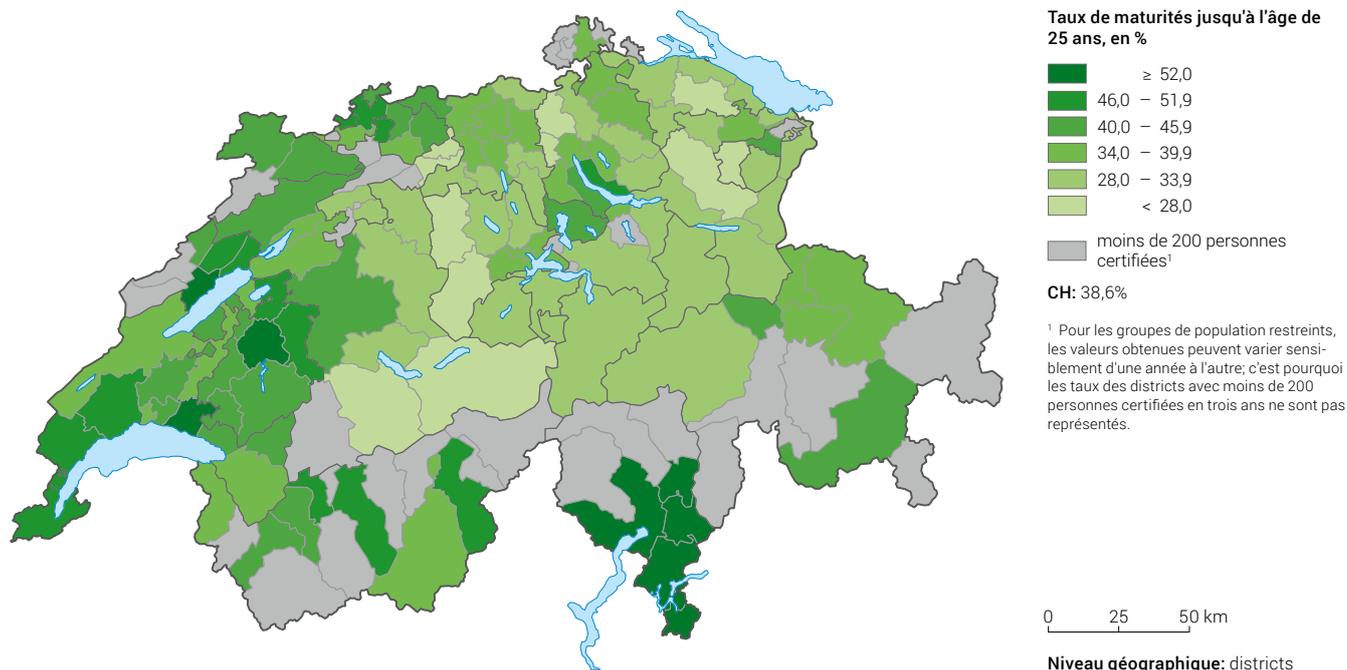


Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

Taux de maturités jusqu'à l'âge de 25 ans, en 2015

Par district de domicile

G7



Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

Comme pour les taux de première certification du degré secondaire II, la carte des taux de maturités par district de domicile révèle la complexité spatiale de l'indicateur. Si certains territoires présentent uniformément des taux comparativement bas (Berne, Suisse centrale, Suisse orientale) ou au contraire élevés (Tessin central et méridional), d'autres zones sont plus différenciées au sein du même canton ou suivent une logique plus régionale que strictement cantonale (taux élevés sur tout l'arc lémanique ou dans la région zurichoise).

Méthode

Le taux de première certification du degré secondaire II est un indicateur utilisé pour évaluer la performance du système de formation. Il mesure la proportion de jeunes ayant passé par l'école obligatoire suisse qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II dans le pays jusqu'à l'âge de 25 ans.

Son développement s'inscrit dans le cadre du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Son calcul s'appuie sur les données des relevés modernisés du domaine de la formation et de la statistique de la population et des ménages (STATPOP), qui se basent sur les registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes, où l'identificateur des personnes (NAVS13) a été introduit dès 2010. Ce dernier permet de coupler les données éducatives harmonisées aux caractéristiques sociodémographiques des personnes comme leur statut migratoire. Il en résulte une distribution fine des résultats, par exemple pour différents groupes de population, pour de petites unités géographiques et pour les différents types de certificats.

L'indicateur s'intéresse aux processus de formation en Suisse et donc aux élèves qui effectuent leur parcours éducatif dans le pays. Il n'a pas pour objectif de mesurer le niveau de qualification des personnes immigrées après la fin de l'école obligatoire. Symétriquement, les jeunes qui émigrent avant leur première certification du degré secondaire II sont aussi exclus du calcul¹¹.

Taux net

L'exploitation de données individuelles permet d'identifier de manière fiable les titres qui constituent des premières certifications et de connaître leur âge d'obtention. Elle rend ainsi possible le calcul d'un taux net¹², comme le fait en particulier l'OCDE (voir ci-dessous). Il s'obtient en cumulant pour l'ensemble des âges pertinents les proportions de personnes certifiées d'un âge donné par rapport à une population de référence du même âge. Un tel taux offre l'avantage de ne pas être influencé par les variations démographiques; il est par contre sensible aux variations structurelles survenant dans le système de formation, comme par exemple l'allongement ou le raccourcissement des durées de formation, qui peut mener à des taux sous-estimés ou surestimés¹³.

Au vu des âges médians à la sortie de l'école obligatoire (16 ans) et à l'obtention d'un titre du degré secondaire II (20 ans), la population de référence comprend les personnes

qui résidaient en Suisse selon STATPOP à la fois l'année de mesure de l'indicateur et quatre ans avant, à l'exception de celles nées à l'étranger arrivées en Suisse à l'âge de 18 ans ou plus¹⁴. Ce procédé se rapproche fortement d'un calcul longitudinal en fixant un point de référence principal à la sortie théorique de l'école obligatoire. Les caractéristiques sociodémographiques des personnes (sexe, statut migratoire, région linguistique, type de commune, lieu de domicile) se réfèrent à ce moment-là. Ceci garantit la cohérence des informations individuelles et assure que toutes les personnes certifiées comptées au numérateur de l'indicateur sont présentes au dénominateur.

Les certificats inclus dans le calcul du taux de première certification du degré secondaire II sont d'une part les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales (AFP) tirés de la statistique de la formation professionnelle initiale (SFPI) et d'autre part les maturités gymnasiales, les certificats des écoles de culture générale (ECG) et les titres des écoles internationales situées en Suisse (formation générale) tirés de la statistique des diplômes (SBA). Comme le taux concerne la première certification du degré secondaire II, les titres qui constituent une 2^e certification (maturités professionnelles, maturités spécialisées, titres des passerelles vers le degré tertiaire) sont ignorés, de même que les seconds titres ou ceux obtenus après un enregistrement au degré tertiaire. Par contre, une personne accédant au degré tertiaire après avoir été relevée comme élève au degré secondaire II est considérée comme certifiée, même si son titre du degré secondaire II n'a pas été relevé. De son côté, le taux de maturités se calcule à partir des maturités gymnasiales, professionnelles et spécialisées.

Comme indiqué ci-dessus, le taux net est sensible aux variations structurelles telles que le rajeunissement ou le vieillissement de la population en formation. C'est pourquoi les valeurs calculées sont corrigées en fonction de l'évolution de l'âge médian à la fin de l'école obligatoire 4 ans avant, délai qui correspond à la durée moyenne jusqu'à l'obtention d'une certification du degré secondaire II. Cette étape garantit la stabilité des résultats indépendamment des réformes intervenues jusqu'à la fin du degré secondaire I. Toutefois elle ne corrige pas les effets de modifications survenues au cours du degré secondaire II, comme par exemple les modifications apportées à l'offre de formation ou les changements de durée de formation. Enfin une moyenne mobile sur 3 ans est appliquée aux valeurs obtenues¹⁵.

¹¹ Par contre ceux qui quittent la Suisse après avoir obtenu leur première certification du degré secondaire II sont comptés comme certifiés.

¹² Par opposition à un taux brut, qui est le quotient d'un nombre total de titres délivrés par une population de référence.

¹³ Le taux net étant basé sur une addition de taux par âge mesurés sur différentes cohortes, pour des groupes de population restreints il est possible qu'il atteigne, voire dépasse temporairement 100%.

¹⁴ Cette sélection vise à compléter l'exclusion de la population de référence des migrants venus en Suisse après la fin de l'école obligatoire. Elle permet notamment d'exclure les personnes qui viennent étudier en Suisse avec un titre du degré secondaire II acquis à l'étranger et qui n'ont donc pas de raison de se certifier ici.

¹⁵ Le taux de l'année 2015 correspond donc à la moyenne des valeurs calculées pour 2014, 2015 et 2016.

Taux longitudinal

De par la nature des données à disposition, le calcul d'un taux longitudinal est aussi possible. Dans ce cas, une population de départ, typiquement l'ensemble des jeunes résidents en âge de terminer l'école obligatoire, est suivie tout au long de son parcours éducatif jusqu'à l'obtention d'un titre ou jusqu'à atteindre 25 ans. Cette méthode exige cependant une longue période d'observation, en l'occurrence 10 ans, qui n'est pas encore disponible. Le calcul peut néanmoins s'effectuer pour les premières années suivant la sortie de l'école obligatoire.

Les résultats partiels, faute du recul nécessaire, obtenus par la méthode longitudinale coïncident globalement avec ceux obtenus par la méthode du taux net. Ainsi à 22 ans, le taux longitudinal de première certification du degré secondaire II des jeunes qui ont eu 17 ans en 2011 et le taux net de 2015 atteignent l'un et l'autre 85,6%¹⁶.

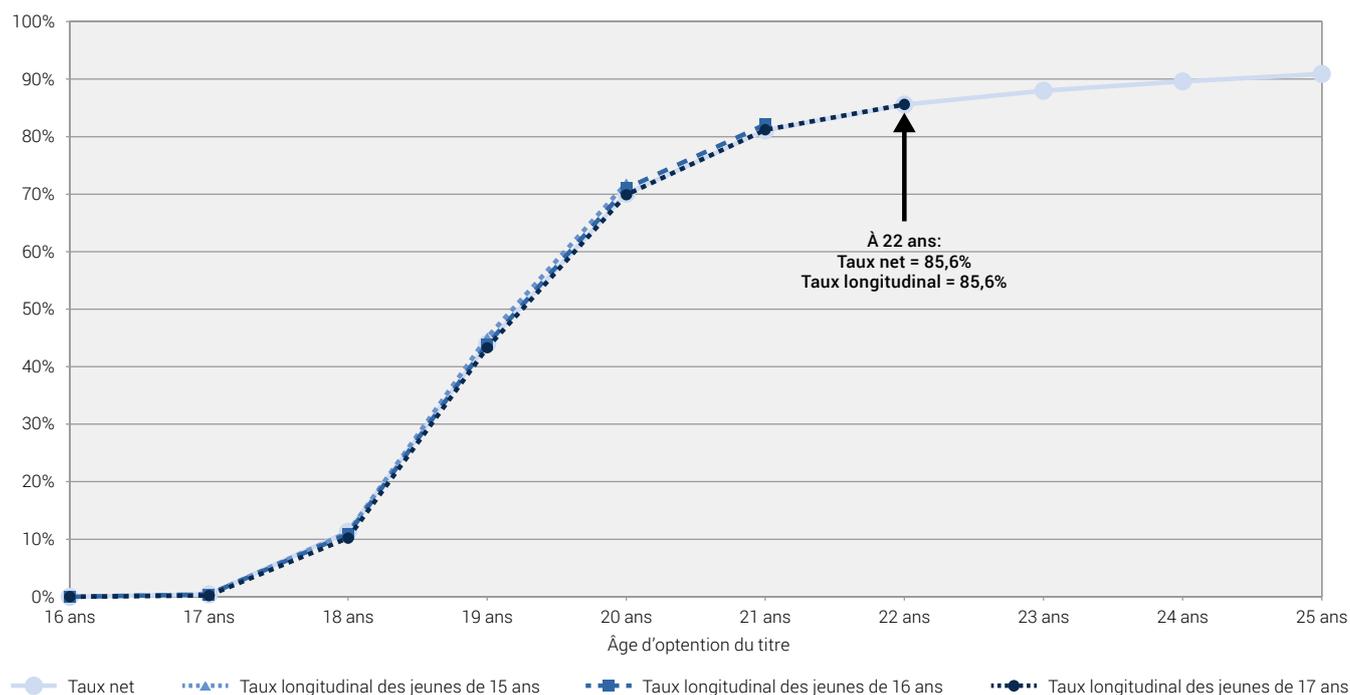
Comparaisons internationales

Au plan international aussi, le taux de première certification du degré secondaire II constitue un indicateur central d'évaluation des systèmes de formation. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) le calcule sous la forme d'un taux net pour les pays qui lui fournissent les titres décernés en précisant l'âge des personnes certifiées¹⁷. Cependant les résultats de l'OCDE ne peuvent pas être comparés au taux présenté ici, puisqu'ils n'excluent pas les personnes arrivées dans le pays après avoir accompli le degré secondaire II à l'étranger qui sont venues pour y travailler ou y étudier. Ceci conduit à ce que les résultats de l'OCDE sous-estiment le taux de première certification des pays où, comme en Suisse, ce type d'immigration est important. C'est pourquoi l'OFS a opté pour une méthode qui, tout en s'appuyant sur les taux nets comme l'OCDE, corrige les effets liés aux migrations survenues après la fin de l'école obligatoire.

Première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans

Taux net en 2015 et taux longitudinal jusqu'en 2016 des jeunes qui ont eu 15, 16 ou 17 ans en 2011

G8



Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2018

¹⁶ Bien que concordants, les taux longitudinaux partiels calculables maintenant donnent plus d'importance aux trajectoires linéaires que les taux complets qui ne seront calculables que dans quelques années. Comme les types de parcours dépendent des caractéristiques sociodémographiques (certaines catégories de personnes effectuent plus souvent des parcours non linéaires), les taux longitudinaux partiels peuvent donner une image biaisée de la situation finale de certains groupes de la population.

¹⁷ Dans sa publication annuelle «Regards sur l'éducation», l'OCDE publie le «Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire» à la fois pour «Tous âges confondus» et pour «Moins de 25 ans» (<http://www.oecd.org/fr/edu/regards-sur-l-education-19991495.htm>).

Autres informations sur Internet

Projet Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB): <http://www.labb.bfs.admin.ch>.

La page «Dans le degré secondaire II» donne accès à des tableaux détaillés et à des cartes des résultats par canton et par district.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section Système de formation,
eduperspectives@bfs.admin.ch

Rédaction: Laurent Gaillard, OFS; Jacques Babel, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 éducation et science

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

Page de titre: section DIAM, Prepress/Print

Impression: en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2018
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.

Commandes d'imprimés: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61,
order@bfs.admin.ch

Prix: gratuit

Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS: 1792-1600